

Paris, le 24 septembre 2025

Note technique précisant la note SGEC relative à la consultation du casier judiciaire des bénévoles

A l'ensemble des présidents d'APEL (et d'APEL départementale ou académique), d'OGEC (et d'UDOGEC, UROGEC)

Chers présidents,

La note relative à la consultation du casier judiciaire du 26 août 2025 appelle des précisions pour la mise en œuvre de sa partie 5 relative aux bénévoles de nos deux réseaux. Les règles étant identiques, puisqu'elles procèdent du droit commun des associations, nous avons décidé de les préciser dans cette note commune.

1. Lors d'un dépôt de candidature au conseil d'administration, **les candidats** doivent transmettre le bulletin n°3 au président de l'association. **Tous les conseillers administrateurs** font de même à chaque rentrée scolaire.
Le président vérifie l'absence de condamnations prévues par les articles du Code de commerce relatifs aux interdictions de gérer, par les articles L911-5, L444-6 et L445-1 du Code de l'Education, ainsi que les éventuelles privations de droits civiques et de famille.
2. Concernant **les parents qui accompagnent les projets ou sorties** scolaires, le contrôle relève exclusivement du chef d'établissement. Il consiste en la vérification, en amont de leur engagement bénévole, des informations relatives à leur honorabilité, sur présentation par chacun d'eux d'un extrait du bulletin n°3 de leur casier judiciaire.

Dans les deux cas, l'extrait du casier judiciaire présenté doit pas à être conservé. Il pourra être redemandé aussi souvent que nécessaire. Cependant, pour attester de la réalisation du contrôle, un fichier pourra être créé comprenant uniquement les noms et prénoms des bénévoles et portant la mention « contrôle de l'honorabilité satisfait » (*oui* ou *non*) sans autre précision.

En cas de mention non conforme, le Président prend les mesures nécessaires, et en informe le Président de l'UDOGEC ou de l'APEL départementale.

Pierre-Vincent Guéret
Président de la FNOGEC
pv-gueret@fnogec.org

Hélène Laubignat
Présidente nationale de l'Apel
vie.associative@apelnationale.fr

